



Déclaration liminaire :

CHSCT du 11 Juillet 2019

Madame la présidente,

Vous avez annoncé votre plan de démantèlement des services de la DDFIP de l'Aisne le vendredi 7 juin 2019. Le bilan en termes de suppressions d'implantations est catastrophique.

Pour la partie gestion publique nous passons de 22 trésoreries à 6 services comptables de type « back-office », 3 trésoreries hospitalières (dont une création à Soissons) et le maintien de la paierie départementale. Pour la partie fiscale, votre plan prévoit la fermeture de 4 SPF afin d'obtenir un seul service sur Laon, la fermeture de 5 SIE pour aboutir à un seul SIE sur Laon et la fermeture de 3 SIP (Château Thierry, Chauny et Guise). Ainsi que le regroupement des services de contrôle sur Soissons.

Sur le plan humain c'est plus de 215 agents que cette modification de nos implantations va impacter directement avec les fermetures de sites, la perte des missions, les changements de métiers et de lieu de résidence personnelle que cela va forcément entraîner pour les agents.

Ce plan dit de « géographie revisitée » fait écho à l'actualité sociale et judiciaire alors que se tient en ce moment même le procès des dirigeants de France Télécom et du tristement célèbre plan « Next », visant à faire partir 20 000 agents, sans plan de licenciement, que se soit « par la porte ou par la fenêtre » comme le précisait le PDG de l'époque. Plan qui a abouti à plus de 39 victimes: 19 qui se sont suicidées, 12 qui ont tenté de le faire, et 8 qui ont subi un épisode de dépression ou ont été en arrêt de travail.

Les victimes de ce plan « Next » décrivent leurs souffrances de la manière suivante : des «réorganisations multiples et désordonnées, incitations répétées au départ, mobilités forcées, surcharge ou absence de travail, attributions de missions dévalorisantes, formations inexistantes ou insuffisantes, isolement des personnels... ». Les mêmes méthodes sont employées à la DGFIP aujourd'hui, à la différence notable que la DG ne souhaite pas endosser la responsabilité pénale de ses actes et se défausse artificiellement sur les Directions locales à qui elle a demandé de porter des projets de démantèlement locaux. Tout comme chez France Télécom, et pour reprendre les propos de l'accusation dans ce procès, à la DGFIP nous sommes face à « *une politique qui a été conçue au plus niveau et qui a pour objectif de déstabiliser les gens* ». Chez France Télécom «L'obsession» du départ en trois ans de 22.000 salariés et de la mobilité de 10.000 personnes «est devenue le cœur de métier des dirigeants », et dans ce procès le procureur note que cela s'apparente à du « harcèlement moral ». Aussi, nous vous demandons de retirer votre plan qui prend exactement la même voie et qui aura pour les agents, les mêmes conséquences.

Les résultats, à la DGFIP, de l'enquête effectuée à l'automne 2018 par l'observatoire interne des Ministères Economiques et Financiers, montrait déjà, l'inquiétude, le mal-être des agents de la DGFIP et la dégradation de leurs conditions de travail : 76 % des agents pensent que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens ; entre 63 et 73 % des agents suivant leur catégorie trouvent les changements trop rapides et non maîtrisés par le management (opinion de 64 % des A+, en hausse de 14 % en 1 an). Seul 19 % des agents se sentent acteurs des changements (y compris la majorité des encadrants) ; 40 % des agents seulement sont satisfaits de travailler dans leur ministère (-7 points à la DGFIP), 76 % sont pessimistes et 61 % voient leur motivation diminuer (- 8 points chez les B et C, - 5 chez les A et A+). On peut logiquement percevoir les effets dévastateurs que produiront les nouvelles politiques d'emplois et de restructurations issue de CAP 2022 !

Notre Ministre aimant les citations nous lui adressons cette phrase d'Albert Einstein « La définition de la folie, c'est de refaire toujours la même chose, et d'attendre des résultats différents ».

Nous attirons ici l'attention de la Direction locale sur sa responsabilité en matière de risques psychosociaux et de sa responsabilité quant à la sécurité et la santé de ses agents.

Pour couronner le tout, cette volonté de destruction de nos services locaux, de briser les collectifs de travail et les compétences des agents se fait alors que les règles de gestions vont être réduites au strict minimum. La disparition des affectations nationales sur une RAN/Mission/structure et le statut d'ALD au département pour tous les agents va laisser une plus grande place à l'arbitraire et aux passe-droits en matière de mutation. Sur un plan plus large, le projet de loi relative à la transformation de la fonction publique vise à détruire les instances du dialogue social en limitant encore un peu plus les informations des représentants des personnels, en supprimant les CAP nationales, en fusionnant le CHSCT avec le CT, reléguant ainsi les sujets liés aux conditions de travail en questions subalternes ou annexes.

La CGT Finances Publiques s'oppose clairement à cette proposition de loi et dénonce les dérives qu'elle risque d'engendrer au plan social.

Vous aviez convié les OS le 4 juillet 2019, en vu d'une réunion de pseudo « concertation » concernant votre plan de démantèlement. Il ressort de la note du bureau SPIB 1B de juin 2019 dite « Guide de la phase de concertation » qu'il ne s'agit que d'une action de communication qui ne tiendra aucun compte des attentes des personnels, des usagers et des élus. Ce guide précise que les marges de négociations portent sur « le lieu d'implantation des services et de leurs antennes pérennes EN NOMBRE CONSTANT par rapport à la carte d'entrée en négociation ». Seul le nombre de points d'accueils mutualisés est négociable, ce qui est significatif de votre conception du réseau de proximité, puisque ce ne sont pas des services de la DGFIP.

Vous inscrivez donc noir sur blanc que cette concertation n'en porte que le nom, nous l'avons par conséquent boycotté.

Vous avez eu notre réponse à votre invitation au travers d'une manifestation sans précédent dans l'histoire de notre département regroupant plus de 250 personnes dans la cour de la Direction.

Les élus sont contre votre projet, du sénateur au député en passant par les conseillers départementaux, les présidents d'EPCI et les maires. Au total, une quarantaine d'élus dans la cour de la Direction pour en demander le retrait. Le président de l'association des Maires de l'Aisne tout comme le président de l'association des maires de France au plan national, demandent le retrait de ce plan de démantèlement qui ne répond aucunement à leur demande d'un service public de proximité. Les maires sont attachés aux trésoreries de proximité et à leur implantation au plus proche de leurs territoires, tout comme au maintien de nos services fiscaux de proximité.

Les usagers sont contre votre projet, des pétitions regroupant plusieurs centaines de signatures circulent dans tout le département pour demander le maintien de notre réseau de service public de proximité et le retrait de votre plan de démantèlement.

Les agents sont contre votre projet. Après les journées de grève du 27 juin et du 4 juillet, ils demandent au travers d'une pétition, déjà signée par plusieurs centaines d'entre eux, le retrait du plan et le maintien de notre réseau de proximité ainsi que l'arrêt des restructurations et suppressions d'emplois et le maintien de leurs missions.

Le syndicat national des Cadres Dirigeants des Finances Publiques demande également le retrait de votre plan de démantèlement dont même vos cadres ne veulent pas.

C'est pourquoi, nous, organisations syndicales, demandons le retrait de votre plan de démantèlement des services du département. Nous demandons l'arrêt des fermetures de structures et des suppressions d'emplois et le maintien de nos missions. Nous demandons à pouvoir de nouveau travailler sereinement suite à 10 ans de fusions de services, de suppressions d'emplois, de blocage du point d'indice et d'autres restructurations en tout genre.

Laon, le 11 juillet 2019